COMMUNE DE FIEZ
Administration communale
Au Village 7
1420 Fiez

tél. 024 436 24 10
commune@fiez.ch

Autorisation de fouille sur le domaine public

Maître de l'ouvrage

Adresse :		
Direction du projet :	Nom :	
	Tél. :	
Direction des travaux :	Nom :	
	Tél. :	

Informations sur les travaux

Propriétaire foncier :			
Lieu et description des travaux :			
Etendue des travaux :		But :	
Entrepreneur :		Revêtement :	
Début des travaux :		Durée :	
Interruption du traffic :	☐ Véhicules ☐ Piétons		

Le maître de l'ouvrage, la direction des travaux et l'entrepreneur prend acte des prescriptions relatives à l'exécution de travaux sur le domaine public (norme SN 640 538b). Demeurent réservées les dispositions contraires de la législation fédérale (LIE, LTC, etc,).

Remarques :			
Annexes :		Pour le maître de l'ouvrage :	
		Signature :	

Autorisation (à remplir par la commune)

L'autorisation d'exécution des travaux est accordée aux conditions suivantes :

1. Les services techniques responsables des conduites souterraines doivent être avertis par vos soins, en particulier

Service électrique :		Signalisation :	
Service des eaux :		Eaux claires et eaux usées :	
Cadastre :			

2. Avant l'exécution des travaux de revêtement, les surfaces à remettre en état doivent être délimitées avec le propriétaire foncier
3. Lors la remise en état définitive, le revêtement doit être constitué comme indiqué ci-après. Les épaisseurs supplémentaires par rapport à l'état antérieur sont à la charge du propriétaire foncier.

	Type de revêtement	Epaisseur en mm
Couche du support :		
Couche de liaison :		
Couche d'usure :		

Remarques :			
Lieu et date :		Pour la commune de Fiez :	